

Scrutin n° 14 : agents contractuels de recherche des structures de recherche

Bulletin de vote

Liste : CGT-Culture



Candidats titulaires	Candidats suppléants
1. Véronica ORTÉGA , attachée de conservation, Centre Georges Pompidou	1bis. Anne PONS-MÉTOIS , assistante d'études et d'opérations, INRAP Grand Sud Ouest
2. Hervé GUY , ingénieur chargé de recherche, MAD DRAC PACA	2bis. Gérald PARISSÉ , photographe, C2RMF



Élections 2018 des membres du Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche artistiques et culturels (Cneserac)

Scrutin n° 14 : agents contractuels de recherche des structures de recherche

Profession de foi



Liste : **CGT Culture**

Candidats titulaires	Candidats suppléants
1. Véronica Ortéga, CNAC Georges Pompidou	1bis. Anne Pons-Métois, INRAP Grand Sud- Ouest
2. Hervé Guy, DRAC PACA	2bis. Gérald Parisse, C2RMF

La loi relative à la liberté de création, à l'architecture et au patrimoine du 7 juillet 2016 a créé le CNESERAC. C'est une instance consultative en matière d'enseignement supérieur et de recherche dans les domaines comme les arts plastiques, l'architecture, le patrimoine, le spectacle vivant, le cinéma, l'audiovisuel, le français et les langues de France, le livre et la lecture, les médias et le numérique, ou les recherches interdisciplinaires portant sur ces domaines.

Il a pour mission d'assurer la cohérence des formations et de la recherche au regard des enjeux des secteurs professionnels concernés mais aussi avec les travaux du CNESER. Il donne un avis sur l'accréditation des établissements assurant des formations supérieures.

Il est consulté notamment sur les emplois et les moyens financiers alloués aux activités d'enseignement supérieur et de recherche, sur la participation de ces établissements à la coopération et aux regroupements des établissements comme les COMUE, sur les orientations générales des contrats pluriannuels signés entre l'Etat et ces établissements. La Cgt-Culture a soutenu la création du CNESERAC pour y défendre les spécificités de l'enseignement supérieur Culture et la recherche culturelle.

Le contexte

La recherche et enseignement supérieur du Ministère de la Culture sont le parent pauvre du Ministère en empêchant notamment tout débat démocratique en son sein sur ces questions et en affaiblissant les corps d'enseignants et de recherche, quitte à supprimer de nombreux emplois et crédits et à développer la précarité.

Ces politiques se développent dans un ministère éclaté. Cela favorise le manque de cohérence et nuit à l'efficacité des politiques. C'est l'absence même de stratégie en matière de recherche et d'enseignement supérieur qui est néfaste au devenir du ministère mais aussi à celui des professions artistiques et culturelles.

Or la vitalité des statuts, des métiers et des professions, que les politiques technocratiques et libérales tentent d'annihiler, est indispensable au développement artistique et culturelle de la société.

La démocratie aux sources de la refondation des politiques

Le CNESERAC, construit sur le modèle du CNESER doit prendre en compte les spécificités et la complexité des statuts des établissements, des personnels, des formations et de la recherche du domaine des arts et de la culture. Une véritable coordination doit se faire entre les deux instances. Le schéma LMD devra se mettre en place progressivement pour les formations de la culture. Les écoles d'architecture sont déjà très avancées et habilitées par le CNESER.

La Cgt-Culture fait le pari que le débat démocratique entre acteurs de la recherche et de l'enseignement supérieur doit permettre la refondation de ces politiques. C'est une alternative aux politiques de marchandisation.

Le CNESERAC est l'opportunité pour les personnels de ces secteurs de débattre et de construire des propositions en matière d'orientations stratégiques, de programmes, de coopérations, d'emplois et de crédits. C'est ensemble et avec les propositions qui se feront jour que nous changerons les politiques pour une meilleure prise en considération des questions de recherche et d'enseignement supérieur au service des futurs professionnels, de l'accès à la connaissance et au développement de la culture scientifique.

Si vous voulez que les avis du CNESERAC aillent dans le sens des intérêts des personnels, des professions et du développement de la recherche publique artistique et culturelles face à l'austérité budgétaire, il est primordial d'y envoyer des élus qui défendront un service public de la culture où l'enseignement supérieur et la recherche culturelle auront une place et un rôle à la hauteur des enjeux portés par l'ensemble de la communauté.

NOUS Y DEFENDRONS :

- *La création de postes de titulaires en nombre suffisant pour assurer nos missions de service public de recherche, la mise en place d'un vrai plan de titularisation des non-titulaires sur des fonctions pérennes et la levée de dérogation à l'emploi pour les contractuels dérogatoires.*
- *Le rétablissement d'un budget à la hauteur des besoins.*
- *L'abandon du Crédit d'impôt recherche et la ré-attribution des fonds ainsi dégagés à la Recherche publique, notamment pour créer des emplois.*
- *Le maintien d'un statut national pour les personnels, statut qui doit être renégocié pour améliorer nos grilles de salaires et nos déroulements de carrière, et l'abandon des rémunérations et primes au « mérite » ou à « l'excellence ».*
- *Une recherche publique qui fait avancer les connaissances et leurs applications au service de la société.*

Scrutin n° 14 : agents contractuels de recherche des structures de recherche

Bulletin de vote

Liste FSU



Candidats titulaires	Candidats suppléants
1. Sophie Nourissat , chargée d'études, Institut national de recherches archéologiques préventives (INRAP)	1bis. Gaëlle Robert , assistante d'études, Institut national de recherches archéologiques préventives (INRAP)
2. Johann Leplat , ingénieur de recherche, Laboratoire de recherche des monuments historiques (LRMH)	2bis. Philippe Blanchard , ingénieur d'études, Institut national de recherches archéologiques préventives (INRAP)



Élections 2018 des membres du Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche artistiques et culturels (Cneserac)

Scrutin n° 14 : agents contractuels de recherche des structures de recherche

Profession de foi

LISTE FSU

Candidats titulaires	Candidats suppléants
1. Sophie Nourissat , chargée d'études à l'INRAP	1bis. Gaëlle Robert , assistante d'études à l'INRAP
2. Johann Leplat , ingénieur de recherche au LRMH	2bis. Philippe Blanchard , ingénieur d'études à l'INRAP

Profession de foi de la liste FSU



Cher.e.s collègues,

En tant qu'agent.e.s contractuel.le.s de recherche du ministère de la Culture, vous êtes invité.e.s à élire des représentant.e.s au sein d'une nouvelle instance créée par la loi LCAP de 2016 (loi relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine). Le Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche artistiques et culturels (CNESERAC) aura vocation à orienter la politique du ministère de la Culture en matière d'enseignement supérieur et de recherche.

Autant dire qu'y seront débattues des questions qui peuvent se révéler déterminantes pour les collègues de l'ensemble de la filière scientifique du ministère, et notamment pour les contractuel.le.s de recherche. Le CNESERAC devant être consulté sur les questions relatives aux moyens financiers et aux emplois, mais également sur les grandes orientations de la politique de recherche du ministère, il est indispensable que nous puissions y faire entendre nos voix.

La recherche au ministère de la culture : prestigieuse mais mal aimée

Si le ministère de la Culture s'enorgueillit avec raison de la qualité de la recherche menée par ses personnels scientifiques, il peine à reconnaître, valoriser et accompagner la diversité des situations de recherche.

Ce constat, établi de longue date par la FSU, a été rappelé à Françoise Nyssen lors de son arrivée : la recherche culture irrigue absolument tous les secteurs du ministère (les labos bien sûr, mais aussi les musées, les écoles, les bibliothèques, les archives, les DRAC, l'INRAP, etc.). Un ministère de la Culture sans recherche serait un ministère de la Culture lobotomisé.

Mais on ne peut pas demander aux personnels scientifiques de s'investir dans des activités de recherche sans leur en donner les moyens, en temps, en crédits et en reconnaissance. Les compétences scientifiques qui sont les nôtres

doivent pouvoir s'exercer dignement dans le cadre de nos activités professionnelles et non comme une occupation marginale à pratiquer seulement le soir et le week-end.

La position de la FSU : obtenir que la recherche soit reconnue comme activité distincte des activités de service

La FSU porte de manière constante cette revendication d'une reconnaissance effective, de la part de nos hiérarchies, de cette activité distincte de l'activité de service ou opérationnelle. Sans doute, la recherche culture n'a de sens qu'articulée avec les autres activités (conservation, expertise, conseil, accueil du public, etc.) mais elle ne se confond nullement avec elles.

Les activités de recherche confèrent aux agents scientifiques du ministère une qualification de base qu'elles contribuent à entretenir tout au long de leur carrière. *C'est cette qualification qui légitime leur expertise et leur intervention sur les objets patrimoniaux dans une dimension qui excède la seule dimension technique.*

C'est dans cet esprit que nous militons, d'une part, pour qu'une décharge partielle de service soit de droit pour celles et ceux qui en font la demande en vue de mener des recherches et pour que, d'autre part, l'activité de recherche et la compétence scientifique puissent être réellement prises en compte par l'administration pour un véritable déroulement de carrière.

Au-delà, et nous comptons bien le faire entendre au CNESERAC, nous militons pour qu'un plan de titularisation massif permette aux contractuel.le.s de recherche de pouvoir bénéficier d'un droit d'option entre des régimes contractuels plus avantageux que ceux actuellement en cours et une titularisation dans les corps de recherche du ministère.

Le CNESERAC : quatre collèges obtenus de haute lutte par la FSU, une instance à faire vivre

Les représentant.e.s FSU portent ces mandats dans les instances classiques (CT, CAP, CCP, etc.). Ils et elles entendent les porter également au CNESERAC et y défendre l'intérêt des personnels de recherche.

Élaboré sur le modèle du CNESER du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, le CNESERAC fait assez naturellement une part très large aux établissements d'enseignement supérieur du ministère de la Culture, notamment aux écoles supérieures d'art et aux écoles d'architecture. Initialement d'ailleurs, le décret constitutif du CNESERAC ne prévoyait de représentation que pour les enseignants, oubliant les autres personnels scientifiques.

La FSU s'est battue pendant des mois, CTM après CTM, pour que les conservateurs, les corps de recherche, les corps de documentation et les contractuels de recherche y soient représentés également.

Nous avons été entendus et ces quatre collèges existent. Nous aurions souhaité que la représentation des personnels scientifiques soit plus importante. Celle-ci demandera à être revue, en 2023, lors de la deuxième mandature. Mais nous avons évité le pire : la création d'une instance compétente pour les questions de recherche sans les personnels scientifiques !

À nous de la faire vivre pendant ces cinq ans et d'en faire un lieu de débat, d'action syndicale, de défense des métiers pour faire avancer les intérêts des personnels scientifiques et faire mieux reconnaître leur engagement au sein du ministère de la Culture.

À nous également d'utiliser cette tribune pour revendiquer le nécessaire développement des missions de Recherche de notre ministère, de nos établissements et de nos services.

Dans cette optique, une forte participation à ce scrutin est évidemment nécessaire pour donner à nos candidat.e.s, tous et toutes professionnel.le.s de la culture, fortement impliqué.e.s dans la recherche, la légitimité indispensable à leur mandat.

